



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat regrette le départ de la famille Bertarelli

Le Conseil d'Etat prend acte de l'annonce du départ de la famille Bertarelli qui quitte le Canton pour l'Oberland bernois en raison des nombreux liens que la famille y entretient depuis plusieurs années. Si les circonstances personnelles ont dicté cette décision, le Conseil d'Etat note que le critère fiscal a joué en défaveur du Canton de Vaud.

Le Gouvernement relève que les conditions d'imposition de la fortune dans le Canton de Berne sont plus avantageuses que dans notre canton. La famille Bertarelli conservera un pied en terre vaudoise afin d'y séjourner une partie de l'année tout en élisant domicile à Saanen. En conséquence, le canton et les communes concernées, à une exception près, ne verront pas leurs recettes fiscales baisser, ceci grâce à une répartition intercantonale valdo-bernoise de la fortune familiale, selon la jurisprudence fondée sur les articles 3 de la Loi d'impôt cantonale (LI) et de la Loi d'harmonisation fiscale fédérale (LHID).

Le Gouvernement regrette le départ d'une famille qui a apporté prospérité, dynamisme et renom au Canton au travers de ses multiples activités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 novembre 2007

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, 021 316 20 01 ou 079 310 84 27